

Prairies extensives (type sec)	
Localisation	
Parcelles situées sur versant sud, bien exposé, avec des sols filtrants, parfois sur versant nord sur des pentes ou talus raides	
Plantes indicatrices	
	Petite sangisorbe (<i>Sanguisorba minor</i>) Knautie (<i>Knautia arvensis</i>) Epervière piloselle (<i>Hieracium pilosella</i>) Sauge des prés (<i>Salvia pratensis</i>) Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>)
Espèces cibles	
	Silène (<i>Brintesia circe</i>) (très menacé) Grand nacré (<i>Argynnis aglaja</i>) (non menacé) Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) (très menacé) Criquet de la Palène (<i>Stenobothrus lineatus</i>) (non menacé) Lièvre brun (menacé)
Espèce caractéristique	
	Demi-deuil (<i>Malanargia galathea</i>) (non menacé)
Mode d'exploitation de la surface	
- Fauche partielle des surfaces possible à partir du 1er juillet, en laissant au min. 10 % de la surface sur pied, pour la première coupe - Pas de conditionneur pour épargner tous les insectes - A la deuxième coupe (après 7 semaines d'intervalle min.), laisser à nouveau	

10 % sur pied comme surface refuge (lièvre, insectes), si possible la même surface déjà laissée à la première coupe - Fauche centrifuge à chaque opération, ou en lignes successives dans les pentes fortes; réduire la vitesse du tracteur - Remplacement possible par une pâture d'automne - Déplacer le 10 % non fauché l'année suivante, de manière à éviter l'embroussaillage (rotation possible sur 2 ans de la partie préservée, fauchée alternativement)	
Justification de la mesure Le silène apprécie les prairies fleuries thermophiles, à brome dressé. Le papillon pond en août sur le brome, plante-hôte sur lequel les chenilles vont se développer et passer l'hiver. La chenille se métamorphose dans la chrysalide durant juillet de l'année suivante. Ainsi, si toutes les prairies à brome sont fauchées début juillet, seuls de rares papillons parviennent à l'âge adulte. Il n'y a alors plus de prairies à brome pour pondre et renouveler la population. Le silène aime les stations très chaudes et sèches. Un environnement arbustif lui convient aussi, dans les clairières ou les milieux semi-arbustifs. Les bandes herbeuses des haies, exposées au sud et extensives, sont un excellent habitat pour cette espèce. La partie non fauchée (10 %) peut occuper des talus ou escarpements riches en brome et bien exposés. Il est plus favorable pour le lièvre que la partie non fauchée ne se limite pas à une mince bande (risques de prédation).	
Rappel des conditions OPD / OTerm / OQE	
OPD	OQE "Qualité"
- Aucune fumure ni produit phytosanitaire (uniquement traitement plante par plante pour les plantes à problèmes, s'il est impossible de les combattre raisonnablement par des moyens mécaniques) - Date de 1^{ère} coupe. 15 juin (Plaine – colline), 1^{er} juillet (Montagne 1 et 2), 15 juillet (Montagne 3 et 4) - Une coupe annuelle minimum, broyage interdit et exportation de la récolte obligatoire - Pacage d'automne autorisé entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre - Les réensemencements sont soumis à une demande d'autorisation et doivent être effectués avec des mélanges floraux adaptés	- Présence d'espèces végétales indicatrices de qualité - Surface d'un seul tenant - Les arbres et les buissons ne doivent pas couvrir plus de 50 % de la surface